Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 5/10/26
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260403-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	Pour : 8 Contre : 0 Abstentions :

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Lundi 05 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 17 heures 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Président.

Présents : M. Bernard DOREY, Mmes Corinne TROUETTE, Colette PICCIN, Sandrine LUCANTE, M. Michel LAPISSE, Mmes Evelyne MAIMIR, Yolande SERRA, Annie FITAN
Absents Excusés : Mmes LE GUEN Anne-Marie, Sandrine RONCERAY, M. Éric SANGOI.

Mme Colette PICCIN est élue secrétaire de séance.

2026.04.03 Objet : BUDGET RESIDENCE DE LEZIAN : ACCEPTATION D'UN DON DE 5 000 €.

Monsieur Le Président informe l'assemblée que la Résidence de Lézian a accompagné pendant plusieurs années une résidente, aujourd'hui décédée.

Au cours de ces années passées au sein de la structure, elle a bénéficié de l'accompagnement, de toutes les attentions et soins adaptés de la part de Mme Christine DAUSSAT-DAURE et de toute l'équipe.

À la suite de son décès, sa fille, a proposé de verser à la Résidence de Lézian la somme de 5 000 € (cinq mille euros), à titre de don.

Ce geste constitue un témoignage de reconnaissance pour la qualité de l'accompagnement apporté à sa mère durant les cinq années où elle a été bénéficiaire des services de l'établissement.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accepte le don de 5 000 € ;**
- **Autorise son encaissement au budget annexe Résidence de Lézian ;**
- **Autorise le Président du CCAS à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 06/10/2026
PUBLIE le

M. Bernard DOREY
Le Président du C.C.A.S

Mme Colette PICCIN
La secrétaire

VILLE DE MIRANDE C.C.A.S (GERS)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DCM20260403**
Objet :	**Délibération portant acceptation d'un don**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	032-263201071-20261005-DCM20260403-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	865 o
Nom métier : 032-263201071-20261005-DCM20260403-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	74.1 Ko
Nom original : 20261008101709.pdf		
Nom métier : 99_DE-032-263201071-20261005-DCM20260403-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 octobre 2026 à 11h23min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 octobre 2026 à 11h27min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 octobre 2026 à 11h28min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 octobre 2026 à 11h28min38s	Reçu par le MI le 2026-10-08